— Les prévoyés de Neuville ont arrêté les trois individus, dont les noms suivent, porteurs d'allumettes de contrebande en quantité respectable : Florence Dhane, 18 ans, sans profession ; Henri Vandebeuck, 18 ans, peintre ; Jean Morel, 21 ans, rattacheur, tous les trois demeurant à Tourcoing.

Extradés

La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges les nommés Pierre Devauchelle, 25 ans, né à Thomappe (Belgique), poursuivi par le parquet de Termonde pour escroquerie frauduleuse ; Louis Verstraete, 26 ans, né à Tamise (Belgique) ; poursuivi également par le parquet de Termonde pour incendie volontaire. Sortant de la prison de Lille.

Arrestation

La police a arrêté le nommé Emile Bandemont, 61 ans, peintre, demeurant à Roubaix, rue de l'Avocat, pour ivresse en récidive.

Hôtel du Cygne

TOURCOING

Henri DEROUBAIX et Cie

Menu du Dimanche 16 Décembre 1894

à 7 heures 1/2 du soir

Huîtres d'Ostende
Consommé perlé du Japon
Saumon blanc sauce Vaniliane
Tête de veau en tortue
Filet bœuf rôti
Petits pois à la crème
Terrine de Gibier
Fromage
Baba au Rhum
Fruits. — Desserts variés

Prix : 2f.25

VASTE ÉCURIE ET REMISE.

A 7 heures 1/2 du soir, lundi 17 : *Grande Ducasse à Pierrots.*

WATTRELOS

La taxe sur les chiens

M. le Maire de Wattrelos a l'honneur d'informer les administrés que les déclarations concernant la taxe sur les chiens seront reçues au secrétariat de la mairie, jusqu'au 15 janvier 1895 inclus.

Passé ce délai la taxe sera exigible pour 1895.

MOUVEAUX

Hier est venue devant M. le juge de paix du canton-nord, siégeant en civil, l'action intentée par M. Dhalluin, président de la société chorale l'Avenir de Mouveaux aujourd'hui décédé contre *arrêté préfectoral* à M. Masselot fils, l'un des chorégistes qui en a refusé la suivre M. Dhalluin là où il lui plaisait de conduire la société, c'est-à-dire au patronage qui est sa propriété.

Le gendre du pape « ce républicain ferme et convaincu » assistait à l'audience assisté d'un M. Hassebroucq, agent d'affaires à Bouchoux.

M. Masselot plaide présentant avec procuration pour son fils.

Ah ! ce pauvre chef président comme il s'est trouvé sur la sellette.

M. Masselot ayant déclaré que la société était dissoute, M. le juge de paix interpella M. Dhalluin qui essaya d'abord d'un timide démenti ; puis comme le juge lui faisait observer que la loi ne le reconnaissait pas, il dit de lui remettre ne mentionnait pas les noms des personnes composant le conseil d'administration. M. Dhalluin répondit qu'il était en sa qualité de président, qualité qui lui représenter la commission. M. Masselot dit alors : C'est M. Dhalluin, dans son omnipotence, qui composait le conseil ; la commission, c'est lui qui a voulu que les sociétaires le suivent dans son patronage et c'est parce que nous nous y sommes refusés qu'il a eu la singulière prétention de nous contraindre à payer les cotisations et amendes prévues par le règlement, alors que lui viole et le règlement et la loi. La meilleure preuve, c'est la dissolution dont la société vient d'être frappée.

— Vous n'en savez rien, s'écrie M. Dhalluin.

— Je le sais fort bien, répartit M. Masselot et vous mets au défi de le nier.

M. Dhalluin se tait d'abord, puis au bout d'un instant : Je ne nie pas, mais n'avoue pas non plus, s'écrie-t-il.

Enfin s'efforça d'expliquer que la société n'a pas changé de local comme on l'a dit : « Lui, M. Dhalluin, il a eu une difficulté avec M. Gallois et il avait juré de ne plus mettre les pieds chez lui ; en effet il n'alla plus aux réunions et les braves choristes se lamentaient des absences de leur cher président.

Enfin on décide d'après le gendre à pape qu'on se réunirait au patronage mais que le siège resterait *au Bon coin*, chez Gallois. Que dites-vous de celle-là ? Est-elle assez rondée ; qu'on aille donc le conter à Gallois lui-même ; vous verrez ce qu'il répondra.

M. Masselot est une bonne république : Vous avez été à votre patronage et vous enlevez la caisse du siège. Cette caisse noire où personne ne voit clair ; rendez donc vos comptes ; faites votre devoir de président.

Bref, M. le juge demande si la société est dissoute. Le défendeur répond affirmativement. Il est alors engagé à produire l'arrêté.

M. Dhalluin dit que la demande en tout cas est antérieure. Nous avons, dit-il *deux qu'il fut bien que nous payons.*

L'affaire est remise à quinzaine.

M. Dhalluin aurait bien mauvaise de publier la liste des quarante-trois membres composant sa société ; il y a trop d'écart avec la mère qui n'en accuse qu'une douzaine au moment de la dissolution.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé vainement tous les remèdes prônés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 3, place Vaucanson, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 4305

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 15 décembre

Présidence de M. Martin, vice-président.

Non-payé indéclaré. — La société de secours mutuels ayant cessé ses paiements, cette société demande son tombola dont les lots ont été exposés dans le hall de l'Echo du Peuple.

Pierre Brun, 34 ans, employé à l'Echo, avait été chargé de vendre les billets.

Il devait recevoir 10 00/0 du montant des billets vendus. Il en a vendu 5,700 à 20 centimes. Il a remis comme produit de ce vente, le second de 20 fr. 20.

Quant au reste il l'a emporté et il a disparu. On ne sait où il se trouve.

Par défaut le tribunal le condamne à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende.

ROUBAIX

Les vols à l'étalage. — Depuis un certain temps les marchands de Roubaix se plaignaient de nombreux vols à l'étalage. Sont ils avaient été victimes et l'on n'avait pu jusqu'à présent trouver les coupables.

M. Deltombe, commerçant, rue Pin-de-la-Guerre, surpris le 10 novembre un nommé Henri Hage, 19 ans, manœuvre à Tourcoing, qui, alors entré dans son magasin, venait de s'emparer de 2 paires de chaussures qu'il passait à un de ses camarades et complices, Leclercq Emile, rattacheur à Tourcoing. Un troisième individu, J.-B. Khiet, 16 ans, tatinteur, faisait le guet.

M. Deltombe avait reconnu Hage qui fut arrêté et dénoncé ses deux complices.

Hage est condamné à 3 mois de prison, Leclercq à 2 mois, Khiet à 1 mois.

Sur la dénonciation de cette bande, la police procédait alors à l'arrestation de Jean Berre, 17 ans, dégraisseur, et C'Z'ouard Dumayrat, 18 ans, peintre, qui sont reconnus coupables de vol de deux paires de chaut sures, accompli dans les mêmes circonstances au préjudice de la demoiselle Vanesbus.

Au premier 2 mois de prison ; au second 40 jours.

Abus de confiance. — Lestienne Oscar avait reçu du directeur de la Boulangerie économique l'Un-on, des jetons d'une valeur de 50 centimes chacun qui devaient lui permettre et remettre à celui qui livrait le pain à domicile.

Il en avait ainsi reçu pour une somme nette de 2,675 fr. Lestienne en a conservé le prix et n'a pas plus rapporté à la boulangerie qu'il ne s'est présenté devant le Tribunal qui lui a indiqué, par défaut, 6 mois de pri on et 25 francs d'amende.

Coups et blessures. — M. Louis Hodyarath, surveillant de filature, avait fait le 5 décembre une observation à un ouvrier débourreur, Laurent Chevalier, âgé de 29 ans, qui reçut mal la remontrance, frappa le surveillant et le blessa.

Ce mouvement de colère valut à Chevalier 40 jours de prison.

Abus de confiance. — Le jeune Jean Melmer, avait été recueilli par un marchand de Roubaix, le sieur Delhaye qui l'avait pourvu de son sort, l'avait vêtu proprement et lui avait remis des enveloppes et du papier à lettre à vendre pour son compte.

Melmer avait été condamné par défaut pour être disparu avec les objets qui lui avaient été confiés par son bienfaiteur. Il faisait aujourd'hui opposition à ce jugement.

Le tribunal l'a condamné à 2 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Outrage, rébellion. Outrage à la pudeur. — Le brigadier de gendarmerie colonne, se trouvant de service à la gare, fit des observations à Urbain Calypge, qui eut recours à des voyageurs par ses manières cloches. Quand il voulut se saisir du délinquant, celui-ci se rebella et le mordit au pouce.

Ces faits y lest à Urbain Calypge 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Coups réciproques. — L'agent Alavoine, le 8 décembre à midi, vit deux individus qui se battaient rue de Mouvaux. Les deux, Charles Dupeuvre, déjà condamné 8 fois en France et 11 fois en Belgique, étaient ivre.

Il avait reproché à Vor Sou Frédéric, qui est manœuvre et a servi au Tonkin, d'avoir fait son service militaire en France au lieu de l'avoir fait en Belgique.

D-p une s-tié condamné à un mois de prison ; Van Soyez à 25 fr. d'amende, mais avec bénéfice de la loi Bérenger.

Tromperie sur la qual té de la marchandise. M. Rapaset, marchand de lait à Wasquehal avait été, au commencement d'octobre l'objet d'un procès-verbal dressé par M. le commissaire de police qui avait trouvé dans le lait chaud qu'il venait débiter, une proportion normale d'eau, suivant les indications du lactomètre.

Environ 30 jours après, M. Deschodt, pharmacien, fut chargé de faire l'analyse de ce lait saisi et conservé depuis lors en flacon, et il y trouva lui aussi, une quantité d'eau plus grande que dans le lait ordinaire.

M. Rapaset fit alors traire devant le garde-champêtre de Wasquehal une dizaine vaches hollandaises qu'il croyait devoir donner un lait très aqueux.

Le garde prit deux flacons, les cacheta à la cire et en envoya un au laboratoire de Roubaix et remit l'autre au marchand de lait.

Quant l'affaire revint pour la première fois à l'audience, M. Rapaset prétendit que si son lait paraissait additionné d'eau, cela provenait de ce qu'une de ses vaches donnait un lait aqueux, comme nous l'avons dit.

M. Lescouar fut alors chargé de faire l'expertise. Il a constaté l'existence d'une quantité de 20 litres d'eau ajoutés au lait, ajoutant qu'il lui est fallu voir la vache phénomène pour croire que la vache donnait un lait aqueux.

De plus, il est résulté des explications fournies à l'audience ce qu'ordinairement le lait des différentes vaches, chaud ou froid, mélangé soit pour être nettoyé, soit pour être écrémé. En conséquence le lait vendu devait être vraisemblablement du lait mélangé et, par conséquent la quantité d'eau provenant du lait d'une seule vache n'a pas semblé au tribunal avoir un caractère considérable pour rendre la mélange du lait de plusieurs vaches additionné de 20 0/0 d'eau contenus dans le lait saisi et analysé par M. Deschodt.

Le tribunal a condamné Rapaset à 50 francs d'amende.

TOURCOING

Blessures par imprudence. — Le 22 novembre un vieillard, Pierre Doutreloigne, tisserand à Ronecq, était renversé par l'équipage de M. Henri Vanderhaegen, 35 ans, marchand de bestiaux.

Une roue de la voiture lui labourait l'épaule gauche et le blessa à la tête. Heureusement l'accident n'a pas de suites graves.

M. Vanderhaegen était poursuivi pour blessures par imprudence.

Suivant les dépositions des témoins, Vanderhaegen allait à une allure rapide et, au moment où l'accident est arrivé, il se serait écrié : « Je m'en fr... je suis assuré. »

D'un autre côté, le marchand de bestiaux prétend qu'il marchait au pas, qu'il était lent, qu'il tenait le droite de la route et que sa lanterne était allumée ; que le vieillard a seulement jeté dans les jambes du cheval et qu'il a pu tout les propos incriminés.

Le tribunal, jugeant que la prévention était établie, a condamné Vanderhaegen pour blessures par imprudence à six jours de prison et 50 francs d'amende. Mais le bénéfice lui a accordé, vu son bons antécédents, le bénéfice de la loi Bérenger.

Attaque nocturne. — Rue Cha ney dans la nuit du 9 au 10 décembre, deux jeune gens, Verbeke et Delbo-lle, qui retournaient tranquillement chez eux, furent assaillis par deux drôles, Constant Pauwa, 22 ans, dégorgeur et Auguste Delerme, 23 ans, peigneur.

Verbeke sortant reçut de fortes blessures où la tête et à l'aller. Heureusement que ses deux victimes, des personnes accoururent qui mirent fin à la scène.

Pauwa est condamné à 4 mois de prison et Delerme à 8 mois.

WATTRELOS

Coups, bris de clôture. Outrage au garde. — Dernièrement, Charles des quatre dits de prétention que compagnit Henri Duvillier, 28 ans, tisseur, rue de la Lainerie 11 était vivre. Il est, paraît-il, en mauvais termes avec le sieur Louis Vandecharel. Il se présenta à la mère de celui-ci, une vieille de 74 ans et, entrant chez elle, lui dit des grossièretés et lui serra fortement les poignets. Aux cris de cette femme les voisins sirent mal ainsi que le garde Bilot. Ceux-ci voulurent arrêter le rieur contre celui-ci et l'invectiva. Puis, il brisa des vitres et la serrure de la maison de Louis Vandecharel.

Coût 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 15 Décembre

Meurtre

Un tisserand d'Halluin, le sieur Pierre M..., 41 ans, né à Roncq, est inculpé d'attentats à la pudeur.

Pierre M..., est condamné à cinq ans de prison.

Défenseur : Me Sergent.

J.-B. Dorémus, âgé de 45 ans, né à Romilly, marchand de chaussures à Cambrai, est également inculpé d'attentat à la pudeur. Il comparaît aussi à 7 ans de réclusion.

Tentative d'assassinat à Anor

Le 12 août dernier, à la suite d'une scène de violence, le nommé Juliette Catreux, maîtresse d'un sieur Victor Aubert, âge de 36 ans, journalier, quitta Anor où elle habitait et se réfugiait avec sa fille Louise, à Maroilles, Aubert, obsédant de la poursuivre.

Il y avait 17 mois, environ qu'Aubert vivait maritalement avec Juliette Catreux et il en avait eu un enfant. Mécontent de bonne heure de cette union, se cherchait des moyens d'enlever ce dernier à la famille, laquelle toute la ignorait, mais il ne parvenait à rien. Il avait jouer longtemps, Aubert se subrogeait pas à l'entretien des enfants, dépensant à boire l'argent qu'il retirait de la vente des marchandises qu'il vendait.

Il éprouva un profond dépit du départ de sa maîtresse et résolut de s'en venger. Le 16 août, il envoya à Maroilles, son fils Oct-Ve, âgé de 11 ans, en le chargeant de prévenir sa mère et sa sœur que si elles ne rentrent pas à Anor, il les tuerait toutes les deux.

Cette mes ce n'ayant pas produit l'effet qu'il en attendait, il se rendit lui-même le 18 août à Maroilles et attendit en vain pendant une partie de la journée la sortie des deux femmes, de la maison où elles étaient refugiées.

Le lendemain, après avoir tout brisé chez lui dans un accès de colère, il partit des ses occupations de vitrier toutes choses à ce jour, se rendit à Maroilles où il passa la nuit près de la maison où habitait Juliette Catreux et renouvela pour des menaces de mort qu'il réitéra le lendemain.

Le 20 à midi, Juliette et Louise Catreux ne se sentant pas en sûreté quittèrent Maroilles pour revenir à Fourmies. Le lendemain, dans la matinée, Aubert mettait à exécution ses projets de vengeance. Il avait vendu ses marchandises qu'il vit se rendre ce jour-là en Belgique, et prendre la route qui relie à travers bois Fourmies à Anor, il se cacha dans un bois qui se trouve de chez lui et alla se poster au bord du sentier que devait suivre sa maîtresse. Aubert s'était muni d'un trancher qu'il avait préalablement aiguisé et emmanché dans un morceau de pain : il avait enveloppé le tout dans un linge afin de ne pas éveiller l'attention.

Vers neuf heures, l'accusé aperçut venant dans le sentier, avec le bienveillant concours de la Cadette, Octave Aubert. Il se dissimula derrière des arbres, afin de les laisser s'approcher, puis il s'élança sur eux, renversa et frappa de deux impétueusement à sa maîtresse de revenir avec lui. Pendant ce temps il s'acharnait sur son enfant qui refusait de l'écouter, il prit son tranchet et l'en frappa de nombreux coups.

Louise Catreux étant venue au secours de sa mère, il lui porta également plusieurs coups de son arme et frappa de même Juliette Catreux qui, malgré ses blessures, tentait de le désarmer, puis il s'enfuit.

Les deux femmes, dont les blessures laissaient à désirer beaucoup de soins, se traînèrent sur le sol. Elles furent ramenées peu de temps après à Fourmies par le sieur Lelou, prévenu par des témoins de ce drame et par des passants qui avaient trouvé les victimes étendues sur la route.

Ce fut en attendant, l'occasion de sauve à travers bois, dans la direction d'Anor, essaya, dit-il, de se pendre à l'aide d'une petite ficelle qu'il avait sur lui, mais ayant été trouvé inanimé, il fut transporté avec un litre d'eau-de-vie acheté dans un cabaret. Il dit à une personne qu'il rencontra qu'il venait de tuer deux femmes, et comme on lui annonçait que ses victimes étaient mortes, il répondit « qu'il en était enchanté, qu'il avait résolu de se venger. »

Aubert fut arrêté à Mondrepuis, dans la soirée du même jour. Il fit des aveux complets aux deux gardes champêtres de ce dernier village. A l'instruction, il revint sur ses déclarations et prétendit qu'il ne se souvenait de rien.

Les témoins faites à Juliette Catreux et à Louise Catreux n'ont heureusement pas été mortelles, la première frappée de 13 coups de tranchet, est actuellement à peu près rétablie. La seconde, qui porte huit blessures, est également en voie de guérison.

L'accusé est mal noté et a déjà encouru sept condamnations.

Aubert Victor est condamné à quinze ans de travaux forcés.

Défenseur : Me Joire.

* *

Il n'est pas plus question de M. Plouvier, de Bourbourg pour la défense de M. Suible que de M. Dufour, de Dunkerque pour celle de Tremblin, Cette dernière affaire, de même que celle de Suible a été confiée par M. le président des Assises à Me Deschodt, du barreau de Douai.

Le Courrier Français, dirigé par notre confrère Jules Roques, est réellement le plus artistique des journaux illustrés français. Il donne 16 pages de dessins par numéro et des suppléments en couleur par Chéret. On le trouve dans toutes les gares, et dans tous les journaux du *Courrier Français*, 15, rue des Bons-Enfants, à Paris. L'abonnement ne coûte que douze francs pour six mois dans toute la France et donne droit à une prime absolument unique en son genre. (Lire pour cela le numéro de la semaine).

ONGUENT SAINT-ROCH

de H. FLAMENT, Pharm. à Lourches (Nord)

Guérison Certaine en 24 HEURES

Brûlures, Blessures, Scrofules, Phlegmons, Coupures, Abcès aux Seins chez les Nourrices, etc.

Ulcères, Tumeurs, Anthrax, Panaris, Mortelle de la Gorge, Gales, Croûtes, Brûlures, Scrofules, Phlegmons, Coupures, Abcès aux Seins chez les Nourrices, etc.

1 fr. PRIX : 2 FR. 50 FRANCO-POSTE

55 ANNÉES DE SUCCÈS

La seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est l'ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS

Contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements : excellent aussi pour la toilette. Ses qualités rafraîchissantes ont été médaillées d'or. — *Exiger le nom de Ricqlès.*

L'EXPÉRIENCE est CONCLUANTE

De tous les Apéritifs livrés jusqu'à ce jour à la consommation, le VIN de

ANYULS-TRILLES

au QUINQUINA est la seul qui soit reconnu par le corps médical, comme réellement toniques et bienfaisant.

Il n'est donc pas étonnant, que, malgré les réclames les plus mensongères qui se font journellement sur des produits similis ces, cet excellent vin ait conservé le premier rang parmi les boissons réconfortantes

Dans tous les Cafés et les bons Restaurants

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand Théâtre de Roubaix. — Une soirée d'un genre bien dans notre compétence de ce théâtre.

Nous rétablissons la phrase trotquée : le compositeur Gounod a pu, en quelque sorte, se rendre compte de son succès. Nous ne pouvons que nous associer à ce succès.

Nous avions écrit :

« Il a pu lire jusque dans ses pages et entendre témoigne dans le répertoire d'opéra-comique de qualité incontestable et incontestée, qu'elle a été jouée et chantée par des artistes à vouloir trop » se produire *dans le grand-opéra.*

Le compositeur gounod a exprimé les mots *dans le grand-opéra*, mais il a rétabli les mots aux noms connaissant d'avant pas, en raison d'être, puisqu'il existe Stagnon et Cambelli, une artiste de ne pas se produire alors qu'on le trouve bonne.

LEGUIL.

L'Instituut Cotbert à Tourcoing. — Concert, le dimanche 16 décembre, à 2 heures, qu'aura lieu dans la salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, le brillant concert organisé par l'Instituut Cotbert, au profit de la caisse de l'Institut Cotbert.

L'entrée se fera par la rue de la Paix, la salle sera chauffée. Les personnes qui désirent se procurer des cachets sont priées de l'adresser au café Bonte, rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée.

Théâtre de Roubaix. — Mardi 18 décembre, 1894 : Faust, opéra en 5 actes et 19 tableaux. Paroles de MM. Barbier et Carré, musique de M. Ch. Gounod. — M. Pourcel — Mme Kervat — M. Duvernet.

Au prochain acte, valse dansée par les Dames du Ballet. — Au quatrième acte, La Nuit du Walpurgis, grand ballet réglé par M. Holiner, dansé par Mme Brisca et le Corps de ballet.

Prix des places : 1 fr. 50 : fauteuils, balcon, 1 fr. — Fauteuils 3,50 — Ires galeries 1,50 — Secondes 0,60.

Pour la location s'adresser chez M. Jubé, rue de la Gare — Téléphone — 25 cent. en plus pour les places numérotées et 50 cent. en plus pour les places non numérotées.

Théâtre Deschamps. — Horaire : 8 h. 1/2. Rideau : 8 heures. — Dimanche 16 décembre.

MARTYRE

Drame

LE COEUR ET LA MAIN

Opéra-comique en 3 actes

Dimanche prochain, 16 décembre, la *Cocotte Roubaisienne* se fera entendre à l'Eglise Notre-Dame. A la messe de 10 heures et demie, qui sera en mémoire de Sainte-Cécile.

Le programme des exécutions comprendra :

1° Hymne, de M. Lambert de Rivie — 2° Agnus, de Gounod — 3° O Salutaris, de Faure, chanté par M. Richard de Bosve, baryton.

Ville de Tourcoing. — Dimanche 16 décembre 1894, à 2 heures du soir, cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, 1er Concert-Audition organisé par l'*Amicale* des anciens élèves de l'Institut Cotbert, avec le bienveillant concours de la Société des Concerts symphoniques de Tourcoing, président-directeur M. F. Dubois, d'une section de la Société des Concerts-Ouvriers *l'Union Tourquennoise*, et de Mlle Alice Cuvelier, cantatrice, 1er prix du Conservatoire de Lille, professeur de chant.

Programme

Première partie

1, Société des Concerts symphoniques, 2, Ensemble Tapissier, 3, Concert-Ouvriers Tourquennoise, Mascagni — 2, M. Aug. Lardinois, fantaisie Adagio et Rondo pour clarinette, Weber — 3, M. Chateau, monologue : Le Chef de chœur — 4, Lorfort vie, allégresse, pour violon, Gabriel Marie — 5, Mlle Alice Cuvelier, Les Mousquetaires de la Reine, Halévy — 6, Mlle Germaine Honoré, fre romance pour violoncelle, Robot — 7, M. Léon Lefebvre, chansonnette, Paul Lefebvre.

Deuxième partie

1, Société des Concerts symphoniques, 2, Collier de Sophie, Pierné, 3, Entr'acte à V lses Coppelia, Léo Delibes — 2, M. Aug. Lardinois, 2e air varié pour clarinette avec accompagnement d'orchestre, Ben ien — 3, M. Chateau, monologue, XXX — 4, M. Lambert, valse de concert pour piano, Benjamin Godvert — 5, Mlle Alice Cuvelier, Les Vacations, H. Proch — 6, Les Gymnastes, Poses Historiques — 7, M. Léon Lefebvre, Pasquiles Tourquennoises, XXX.

Grand Salon chinois, musiques de M. Frédéric Dubois.

Le piano à queue de la maison Erard sera tenu par M. Frédéric Dubois.

CONVOCATIONS

La Commission administrative des « combattants 1870-71, » informe de prévenir ses membres actifs qu'il y aura réunion dimanche 16 décembre, à onze heures, au café Pantore, afin d'assister à la bénédiction du drapeau des patriotes.

Tourcoing. — *Anciens Combattants de 1870-71.* — La Commission des Combattants de 1870 71 rappelle aux membres de la société que la réunion générale aura lieu le dimanche 16 courant,

Règlement des comptes et inscriptions pour le banquet du 28 décembre.

Et cas d'empêchement pour le dimanche les obsèques seront reçues jusqu'à lundi 17.

Etat-civil de Roubaix

Du 15 décembre

Naissances. — Madeleine Decamps, rue Neuve-de-Roubaix, 129 — Céline Leroy, rue Chapelle-Cerrée 69 — Marthe Dubar, rue d'Italy, 51 — Jean-Baptiste Dhont, rue de Lannoy, 17 — Marcel Jean, 24 — Emile Brassart, rue Mulz, 18 — René Tiberghien, rue de Jouve, 70 — Emile Desrumaux, place de Naples, 24 — Marie-Antoinette Salomez, rue Jean, 16 — Fernand Caquet, rue de Bourgogne, 2.

Décès. — Dorothée Lefong, 71 ans, rue de la Paix, 41 — Florin Fiers, 21 ans, rue Pierre Pierre, 5 — Jeanne Canivez, 86 ans, rue de Valenciennes, cour Gérard, 6 — Jeanne Aerens, 1 jour, rue Carrière, 40 — Jean Duchamp, 16 décembre, Richard, 12 mois, rue Delezenne, 31 — Gabrielle Locquet, 3 mois, Hôtel-Dieu — Louis Vanneste, 4 ans, Hôtel-Dieu.

Mariage. — Entre : Jules Carpentier, boucher, 31 ans, rue Lavoisier, 29, et Marie Lemaire, servante, 20 ans, Grande-Rue, 142 — Gustave Van Herreweyge, fileur, 41 ans, rue au Tilleul, 41 — Mathilde Cartier, couturière, 23 ans, id. — Léopold Buisson, marchand d'étoffes, 25 ans, rue Condé, 7 et Elise Simon, pliseuse, 23 ans, rue du Pile, 107 — Richard Dorémus, mécanicien, 22 ans, rue de l'Epeule, cour Lisg c, 11 et Alice Delbart, plusrière, 20 ans, rue de l'Epeule — Jean Mathon, tisserand, 24 ans, rue de Lannoy — Flore Noblesaux, tisserande, 21 ans, rue d'Armentières — Pierre Dubar, tisserand, 26 ans, rue de Valenciennes et Virginie Lemaire, 20 ans, id. — Edouard Verhaenen n, adjoint, 25 ans, rue St-André, 5 et Mélanie Cenne, sorgueuse, 22 ans, Roubaix — Paul Foilier, employé de commerce, 26 ans, rue Pradel et Clotilde Verhaenemen, sans profession, 22 ans, rue au Coq-Français.

Etat-civil de Tourcoing

Du 15 décembre

Naissances. — Jean-Baptiste Dufrêne, rue de la Croix-Rouge — Blanche Descamps, rue des Cerisiers — Jean-Baptiste Gaël, au Chinquet — Eléonore Cordy, rue de la Bourdonnaye — Marie Bonne, rue des Ursulines — René Bocque, rue Nonnes — Prosper Roussel, rue Bellevue

Décès. — Marie Fréchard, 9 mois 6 jours, sentier du Rottelet — Mathilde Beghin, 10 mois, rue de Paris, 47 — Constantine Desrumaux, 2 ans 9 mois Chemin-Neuf, rue Pasteur — Julien Hoff, 5 ans 1 mois, rue des Carliers, 107.

Mariage. — Entre : Charles Libert, 26 ans, tisserand à Alix Bar, 21 ans, id. — Jules Desrumaux, 24 ans, employé et Sophie Lemay, 27 ans, dévideuse.

Etat-civil de Wattrelos

du 6 au 15 décembre

Naissances. — Henri Merchier, Houssoire — Arthur Delannoy, Crédin-ier — Léonie Desrumaux, Sapin-Vert — Alphonsine Gaudefroy, Sapin-Vert — Germaine Thiebry, rue Pierre, Flamen — Germaine Dalaine, Sartel — Louis Delfranne, Vieille-Place — Henri Lagr-né, Nouveau-Monde — Elise Cordier, rue de Tourcoing — Jules Dhers, Sartel — Joseph Tourneur, Sapin-Vert — Rose Chanain — Jules-Marcellin Couche, Laboureur — Albert Lagniaret, Vieille-Place.

Décès. — Pierre Dessaint, 2 ans 7 mois, hôpitaux, Saint-Liévin — Henri Wattean, 9 mois, rue des Fleurs — Alfred-Camille Treels, 3 m, 1/2, Vieille-Place — Jean Dhalluin, 20 ans, moulinage sans profession, Hospice — Clara-Raymonde Cornet, 3 mois 1/2, Sapin-Vert — Julie Bradt, 61 ans 11 mois, ménagère, rue Neuve.

Mariage. — Entre : Alfred Bécy, 22 ans, apprêteur et Pauline Rommen, 22 ans, piqueuse.

Publications. — Entre : Jules-Oscar-Jules Dubujeau, 23 ans, tisserand et Marie Dubar, 23 ans, tisserande — Jules Destombes, 28 ans, calorifère et Marie Delcombre, 24 ans, couturière.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 décembre 1894.

L'attitude du marché reste satisfaisante ; les cours sont soutenus.

Le 3 0/0 à 107.45

Le 3 1/2 0/0 à 106.45

La hausse de l'*Italien* dépasse toute mesure ; les positions français agissent seulement en profitant des mouvements pour vendre.

Le *Crédit Foncier* s'est négocié à 0 0/0. Toutes les obligations sont au pair ; quelques-unes à la dépréciation.

Le *Comptoir national d'Escompte* cote 547 50 les 5 actions.

Le *Crédit Lyonnais* vaut 1700.

Le *Crédit Lyonnais* se résulit à 800.

L'émission de l'emprunt d'octobre, auquel il procédera le 19 courant se présente comme un grand succès, le crédit du Danemark offrant les meilleures garanties aux souscripteurs.

L'obligation du *secteur électrique de la Rive gauche* est demandée à 495.

L'action de la Compagnie des *Indes Occidentales* est en progrès à 508 75. La Compagnie a son siège administratif à Paris, rue Trévise ; c'est là qu'on peut s'adresser pour toute demande de renseignements.

L'obligation des *Chemins de fer économiques* 417 vaut 75.

BOURSE DE LILLE

du 15 décembre 1894

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Département du Nord, 1870, obl. 100, 105,75.

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Gaz de Wazemmes (A. 125), p. 440.

OBLIGATIONS (Actions)

Azote le 1/100 de denier, 4012,50 — Bray (a. 500 l. p.) 1400 — Bully-Grenay le 1/6 sixième, p. 9150 — Carvin (a. 500 l. p.) 1500 — Lens nouvelles d'action, 238 — Lens coupure de cent, 23800.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions — Vers mentsnversion

Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

du 15 décembre 1894

Emp. 2 1/2 a. l.	—	Rente, 1st. 1886.	106 75		
— 2 c. 1.	102 —	Nouv. 1st. 1886.	— —		
— 3 c. 1.	101 75	Obligat. de cr...	— —		
— 3 1/2 c. 1.	100 —	— 1897	— —		
— 3 1/2 c.	98 75	— 1903	— —		
Annuité 4 1/2	122 —	Tournai 1874.	— —		
— 4 c.	— —	— 1886	81 —		
— 4 c.	— —	Gand 1868.	8 —		
Cr. com. 4 1/2	— —	— 1881.	8 —	104 50	
— 4 c.	— —	— 1888.	8 —	105 —	
— 4 c.	— —	Liège 1851.	2 1/2	93 75	
— 3 p. 1881.	— —	— 1905.	2 —	— —	
— 3 p. 1886.	— —	— 1868.	103 —	— —	
Anvers 1887 1/2.	108 50	— 1874.	—	104 50	
Aux. Ind. 1887.	— —	— 1879.	—	105 —	

A LA GRANDE MAISON

PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe (Pl. de l'Esplanade)

HABILLEMENT

TOUT

ce qui concerne la toilette pour hommes, jeunes gens & enfants

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

Comptoir de Change

A VUE

Intérêt à 3 1/2 l'an, sans commission de dépôt ni de retrait.

CHÈQUES SUR PARIS

CHANGE de Monnaies Étrangères

A LA MAISON DE CONFIANCE

Horlogerie A. BARTHET, LILLE, 41 Boulevard Ronchin

5 fr. tout métal — 25 fr. Montre Grippin

Montre en Argent garantie 2 ans

3 fr. Chaîne argent

Bijoutrie, Orfèvrerie, Coutellerie, Coffrefort, Bijouterie, Horlogerie en tous genres

Envoi Illustré 100 centimes.

BUVEZ LE

RHUM NÉGRITA

c'est le meilleur

Seuls concessionnaires : Coulon-Cavellier, à Roubaix ; Vamarcq-Jovenieux, à Tourcoing.

CIGARES GOUDRON

Dépôts : DESMARTIN et TABAC, Boulevard de la Liberté, à Lille — Maison de Tabac, Place Nationale, à Roubaix — Maison de Tabac, Place du Marché, à Tourcoing — MARNES-LAINES, Boulevard de Lille, à Roubaix — Etablissements Frères, à Lille.

MAISON DU TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir, à ROUBAIX

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

100 Pièces Linoléum Fort

à 2 fr. 25 le mètre.

Moquettes, Carpettes de toutes tailles Tentures — Tapis de table

Foyers — Fourrure Tibet — Couvertures de voyage

Articles de la Chine et du Japon pour cadeaux.

Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

Vous qui êtes de vives douleurs d'Estomac

EMPLOYEZ LE

GASTRIQUE FRANÇAIS

Vous qui avez la gastrite difficile. Vous qui êtes sujet aux Douleurs, Crampes, Aigreurs, Nausées, Appétit, Fermentations d'Estomac, etc., etc., essayez la

Gastrique Française

Vous qui passez de mauvaises Gastrites

Gastrique Française

Ce précieux élixir procure aux malades et aux personnes âgées un aliment léger, palatable et réparateur. Donne une saveur agréable, le

Gastrique Française

est composé d'extraits de plantes médicinales qui croissent dans les bois et sur les montagnes. Ceux qui l'ont employé ont constaté un bien-être sensiblement net et prolongé.

PRIX DU FLACON : 4 Francs

(Franco de port)

Dépôt général : Pharmacie BIDRY

ROUBAIX, 32, rue Notre-Dame

(près la gare)

Dépôts à ROUBAIX, dans les pharmacies suivantes : MM. Bayeval, rue de Lannoy — Deblocq, rue de l'Epeule — Delaforge, rue Jacquart ; Hennebert, rue de Lannoy — Sarazin, rue de Mouveaux (Blanc-Seau